



Signature impossible de tout document

Par **Chris**, le **10/09/2012** à **16:34**

Bonjour, rnrnmariés sous le régime de la communauté, mes parents ont mis en vente leur résidence principale, mais ma mère, atteinte de la maladie d'Alzheimer, n'est plus capable de signer le compromis de vente. Elle m'avait signé une procuration voici quelques mois pour m'autoriser, en son nom, à démarcher une agence immobilière, donc je pense pouvoir apposer ma signature sur le compromis de vente, mais qu'en sera-t-il pour la signature de la vente chez le notaire ? rnrnMon père, bien que plus âgé, a signé le compromis.rnrnIl n'est pas facile d'envisager de la mettre sous curatelle ou tutelle, mais je crains d'être confronté à de graves difficultés si je ne le fais pas, d'autant que mes parents sont désormais très âgés.rnrnQue me conseillez-vous ?

Par **cocotte1003**, le **10/09/2012** à **19:24**

Bonjour, vous pouvez avoir des problèmes par la suite si vous êtes plusieurs frères et sœurs en succession, cordialement

Par **Chris**, le **11/09/2012** à **10:27**

non, je suis leur seul enfant.